Comité consultatif : vendredi 21 octobre 2022 à 20h30 à l'église.

- Découvrez Manon et Théo, nouveaux habitants depuis le 27 août 2022
- Marche Nocturne: samedi 22 octobre 2022, départ au lavoir à 19h30 gratuit sur inscription avant le 14/10/22
- Alerte Sécheresse : malgré les averses nous passons de Sécheresse Renforcée à Alerte Sécheresse
- Merci aux bénévoles
- Clocher : remplacement de l'installation électrique pour le bon fonctionnement des cloches

Délégation Suite à la proposition du Maire de la nécessité de déléguer à un conseiller, le suivi des travaux de réhabilitation de la maison Humbert et de lui attribuer une indemnité de fonction. Le conseil municipal a décidé d'attribuer au délégué Jean Remetter, une indemnité de fonction égale à 4.4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1er octobre 2022.

COMMISSIONS

Travaux

- Renouvellement électrification des cloches : les travaux ont débutés ce mardi et s'achèveront vendredi. Les clochent ne sonneront plus durant cette période. Merci de votre compréhension.
- Sécurisation traversée du village : nous venons d'obtenir l'attribution d'une subvention de 4 846 € du conseil départemental. Les devis viennent d'être signés, les travaux commenceront avant la fin de cette année.

Maison Humbe Un grand merci à tous les bénévoles qui ont bien voulu consacrer de leur temps durant deux samedis pour vider la maison anciennement Humbert. 7,56 tonnes de tout-venants ont été évacuées. Merci pour ce dévouement.

Nouveaux habitants

Après cinq longs mois de travaux, c'est le samedi 27 août dernier, que Manon CEKOVIC et Théo LAURENT ont élu

domicile au 2 rue de Lamath à Franconville (ancienne maison de la famille VAUTRIN Georgette et Henry). Nous sommes très heureux d'accueillir ce jeune couple respectivement âgé de 22 et 23 ans, qui arrivent de Saint-Nicolas de Port.

Avant de venir visiter la maison, tous deux ne connaissaient pas Franconville, pourtant Manon a vécu auparavant à Méhoncourt puis Einvaux et Théo Nancy puis Mangonville. Ils hésitaient pour un autre achat, mais aussitôt ils ont eu le coup de cœur pour cette maison.

Pompier de Paris, Théo l'était avant de devenir plasturgiste (dans le polystyrène) dans la société Polyprod de Dombasle sur-Meurthe où Manon y travaillait aussi en tant qu'opératrice. Elle vient d'interrompre son contrat pour se consacrer à une formation qui lui permettra la création de son entreprise de Community Manager. Elle souhaite accompagner les entreprises pour créer et fédérer une communauté d'internautes en développant et gérant leur présence sur Internet.

Une passion pour Manon à un tel point qu'elle a déjà créé des comptes Facebook pour la vente de produits pour des amies, pour sa sœur... et le site de son Vous pouvez retrouver Théo compagnon, Théo qui lui souhaite devenir coach sportif.

Nous leurs souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de bonheur dans leur nouvelle demeure.



sur les réseaux sociaux, Tik Tok et Instagram: @theoo.lrt

Eclairages public, église, illuminations : décisions

Pour limiter le montant des factures d'électricité, le conseil municipal a décidé de maintenir l'éclairage public et d'étudier la possibilité de réduire davantage l'intensité des luminaires de l'éclairage public dès 23 heures et d'éteindre à la même heure celui de l'église jusqu'au lendemain soir.

Pour conserver l'esprit de Noël, les illuminations seront maintenues toutefois nous supprimons les plus anciennes qui consomment trop d'énergie et seront remplacées par de nouvelle en basse consommation.

Alerte Sécheresse

Le contexte météorologique frais et pluvieux observé il y a deux semaines a eu un effet bénéfique sur la situation hydrologique générale.

Toutefois le niveau des nappes reste bas et Monsieur le préfet rappelle qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort collectif afin de préserver les capacités pour les enjeux prioritaires : l'alimentation en eau potable des populations, les usages en lien avec la santé, la salubrité publique, l'abreuvement des animaux, la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau et la sécurité civile.

En conséquence, l'unité "Moselle amont et Meurthe" baisse d'un niveau de restriction et de limitation des usages de l'eau et passe au niveau ALERTE. Ce qui se traduit par :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires,
- · l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise
- l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport de 10 h à 18 h.

AGENDA

Vendredi 14 octobre 2022 - 20h30 : Réunion Conseil Municipal

Vendredi 21 octobre 2022 - 20h30 : Réunion Comité Consultatif

Samedi 22 octobre 2022 - 19h30 : Marche Nocturne

Prenez soin de vous. Respectez les gestes barrières.